



Rapport technique

Présentation et résultats des actions conduites dans le département du Gers dans le cadre de la déclinaison départementale du projet Via Fauna

15/11/2021



TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
1. Présentation de la structure et du contexte local du projet Via Fauna	3
1.1. La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers	3
1.2. Le contexte local du projet Via Fauna	4
1.3. Les objectifs du volet N°2	8
2. Les actions conduites dans le cadre du volet 2.....	9
2.1. Mise en place d'un dispositif d'effarouchement de la grande faune sauvage sur une route nationale du département	9
2.1.1. Contexte, objectifs et moyens mis en œuvre	9
2.1.2. Résultats et livrables	18
2.1.3. Réalisation et limites.....	19
2.2. Déploiement de l'outil de suivi de la mortalité	19
3. Discussion et conclusion	20



1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DU CONTEXTE LOCAL DU PROJET VIA FAUNA

1.1. LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS

La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers (FDC32) est une association loi 1901, agréée au titre de la protection de l'Environnement. Elle est composée de 13 salariés, elle fédère près de 10 000 chasseurs répartis sur 500 sociétés de chasse. La FDC32 participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats. Elle réalise des études, collecte des observations et participe financièrement à des travaux de recherche scientifique. Elle subventionne également des aménagements, acquiert des territoires et collabore avec les instances agricoles et forestières pour la sauvegarde et la création d'habitats favorables à la faune sauvage.

La FDC 32, est aujourd'hui un acteur majeur dans la gestion de l'environnement, la reconquête des biotopes et la gestion de la faune sauvage. Elle est également un acteur privilégié dans la mise en œuvre des actions et des politiques départementales liées aux milieux naturels. A ce titre, la fédération participe activement à la politique menée sur les Espaces Naturels Sensibles et aux comités institutionnels liés aux réglementations européennes (PAC, Directive nitrate ...) et nationales.

L'un des objectifs de la fédération est d'aider les acteurs du département à mieux prendre en compte, à préserver et restaurer la biodiversité qu'elle soit « ordinaire » ou non et les continuités écologiques de leurs territoires. La Fédération a par ailleurs contribué à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Midi-Pyrénées et participe activement à la mise en place du Schéma de Cohérence Territorial de Gascogne (SCoT de Gascogne). Aujourd'hui, tout projet pouvant avoir une incidence directe sur les continuités écologiques ou ceux engendrant une consommation excessive d'espaces naturels et agricoles est étudié avec une attention particulière. La connaissance du territoire et le réseau que constituent les chasseurs, permettent d'apporter aux bureaux d'études des données fonctionnelles relatives à la présence, aux déplacements d'espèces cynégétiques indicatrices de l'état des habitats naturels et agricoles. De plus, la fédération siège depuis 2016 à la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), étudie et rend des avis auprès des services de la Direction Départementale des Territoires du Gers sur les documents et procédures d'urbanisme, avant prise de l'arrêté par le préfet.



1.2. LE CONTEXTE LOCAL DU PROJET VIA FAUNA

Le Gers demeure à l'écart des grands axes structurants régionaux, nationaux et internationaux (A62, A64, A65...). Cependant, le territoire est parcouru par un réseau dense de routes communales (66%) et de routes départementales (32%). Les routes nationales ne représentent que 2% du linéaire routier. Ces dernières, se composent de deux axes : la RN124 qui traverse le territoire selon un axe est/ouest et la RN21 selon un axe nord/sud. Toutefois, le département du Gers, est lui aussi confronté aux principaux facteurs d'augmentation des conflits entre infrastructures linéaires de transport et corridors écologiques notamment à l'est du territoire : densification du tissu urbain, augmentation du trafic et morcellement de ses espaces naturels. Chaque année, de nombreuses collisions ont lieu avec la faune sauvage sur le département mais restent assez diffuses.

Par ailleurs, le projet de mise à 2x2 voies de la RN124 sur la section Gimont - L'Isle Jourdain, correspondant à la dernière section de mise à 2x2 voies de l'itinéraire Toulouse-Auch représente un enjeu majeur. Le doublement de l'ILT existante, l'enrillagement pourraient impacter significativement les continuités écologiques au regard de l'actuelle RN124. C'est dans ce contexte que la FDC32, à l'aide de la méthodologie Via Fauna, a pour ambition d'apporter son expertise pour maintenir une certaine transparence écologique et éviter un phénomène d'isolation de populations.

Afin de mettre en œuvre le projet Via Fauna localement, un important réseau d'acteurs a été sollicités regroupant : les gestionnaires d'infrastructures de transport (le Conseil Départemental 32, la DIRSO, SNCF-Réseau), les gestionnaires cynégétiques et naturalistes (l'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie, l'OFB et l'ONF, ...).

- Choix d'un territoire test

Le premier atelier départemental s'est déroulé le 16 janvier 2018 en présence des gestionnaires d'ILT (DIRSO, CD32) et des partenaires (ONF, ONCFS, l'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie). L'objectif principal de cet atelier était de sélectionner un territoire test composé d'une dizaine de communes. Plusieurs territoires ont été envisagés, le premier le long de la RN21 et le second le long de la RN124. Le groupe départemental a finalement retenu le tronçon routier reliant Auch à l'Isle Jourdain (la RN124). Ce choix résulte du fait de la présence de l'ensemble des gestionnaires de réseaux sur ce territoire, des obstacles aux continuités écologiques (ILT et le tissu urbain) et de la densité du réseau routier. A noter également la différence typologique entre l'Ouest et l'Est de la RN124 offrant ainsi plusieurs cas de figure à étudier.

Une zone cœur de 11 communes a été délimitée ainsi qu'un périmètre élargi. La zone cœur se compose des communes suivantes : Aubiet, Gimont, Giscaro, Monferran-Savès, Clermont-Savès, Marestaing, Castillon-Savès, Endoufielle, Auradé, L'Isle-



Jourdain et Pujaudran. Le périmètre élargi regroupe quant à lui 45 communes (cf. Figure 1).

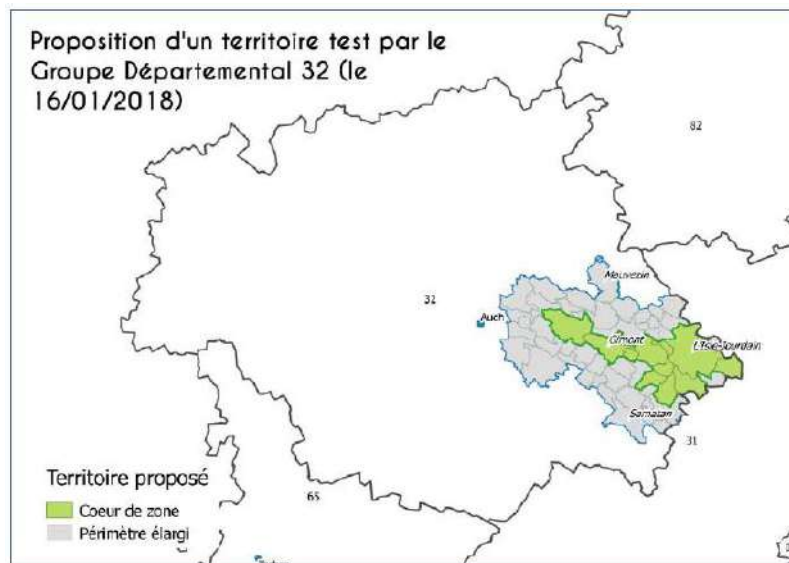


Figure 1 : Carte de la localisation du territoire test pour le département du Gers

A la suite de cet atelier départemental, chaque structure a transmis les données qu'elle possédait sur la zone d'étude (56 communes). La FDC32 quant à elle, a organisé un atelier local réunissant les présidents des sociétés de chasse des onze communes du territoire test. Des données ont pu être collectées sur cinq communes, pour les communes non représentées des rencontres individuelles ont été organisées ultérieurement. Cette expertise à dire d'experts, a permis pour chacune des communes de matérialiser sur une carte les principaux déplacements de la grande faune, les zones de collisions routières, ainsi que les obstacles aux déplacements. Cette collecte de données a permis de valider les ruptures des continuités écologiques terrestres engendrées par les ILT existantes issues de la modélisation.

- **SUIVI DE MORTALITE DE LA FAUNE SAUVAGE**

Le relevé de mortalité est une autre composante permettant d'évaluer les ruptures de continuités écologiques c'est pourquoi le projet Via Fauna s'est orienté vers la mise en place d'une approche protocolée, proposée aux gestionnaires de réseaux et aux techniciens fédéraux.

Le deuxième atelier départemental, a permis de sélectionner des secteurs situés dans le territoire pilote pour tester l'outil de relevé de mortalité. Quatre itinéraires ont été identifiés par la modélisation comme potentiellement problématique (cf. Figure 2). Le Conseil Départemental 32 était fortement intéressé par l'outil de saisie. En effet, une application de relevé de mortalité était en cours de développement pour faciliter la saisie par leurs agents des routes lors de leurs patrouilles quotidiennes. Les données protocolées collectées via le formulaire de saisie Via Fauna devaient être comparées et les données manquantes intégrées dans leur propre formulaire. Cette application n'est toujours pas à ce jour opérationnelle.

Deux techniciens de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers ont prospecté, une fois par semaine, pendant un an l'itinéraire N°2 qui correspond à l'axe départemental entre Aubiet et Mauvezin, la RD928.

Le conseil Départemental du Gers, avait proposé de former leurs agents des routes de la subdivision de l'Isle-Jourdain afin de collecter des informations sur un autre tronçon. Le contexte sanitaire n'a pas permis d'avancer sur cette action.

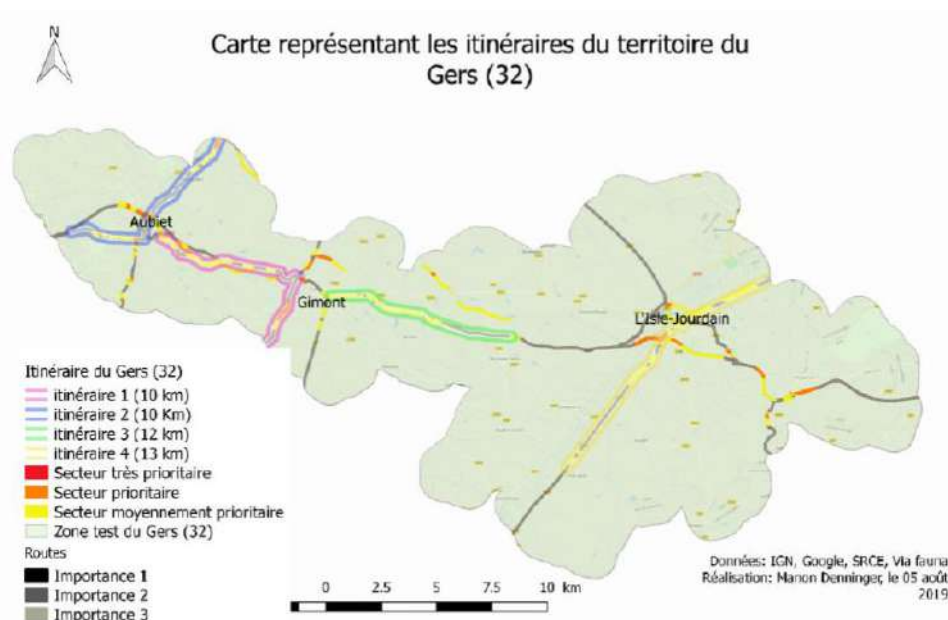


Figure 2 : Itinéraires identifiés par la modélisation pour tester l'outil de relevé de mortalité.

- **APPUI A LA PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DES GRANDS MAMMIFERES DANS LE PROJET DE MISE EN 2X2 VOIES DE LA ROUTE NATIONALE N124.**

La FDC32, appuyée par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie a par ailleurs apporté une première expertise dans le cadre du projet de mise à 2x2 voies de la N124 sur la section Gimont - L'Isle Jourdain. Bien que très fréquentée et ne disposant que de peu d'ouvrages, la RN124 dispose aujourd'hui d'une transparence écologique relativement satisfaisante sur cette portion car non clôturée. La FDC32 à l'aide de la méthodologie Via Fauna, a livré des documents cartographiques au bureau d'étude Biotope en charge de la constitution du dossier réglementaire.

La fédération a identifié des secteurs et des éléments à enjeux pour les continuités écologiques des Ongulés, sur une emprise de 2,5 kilomètres de part et d'autre de l'actuelle route nationale RN124 (voir figure 3). Les 46 boisements présentant une superficie supérieure à 2 hectares ont été considérés comme des habitats potentiels pour les Ongulés. Des points de départ et d'arrivées théoriques ont été générés dans ces éléments. L'algorithme a permis de connecter les points espacés de moins de 5 kilomètres en utilisant les occupations du sol les moins coûteuses pour les Ongulés. Une

1.3. LES OBJECTIFS DU VOLET N°2

Ce second volet se veut être une continuité du volet n°1. La FDC 32, prévoit de déployer les outils Via Fauna auprès de nouveaux acteurs et de renforcer la connaissance sur les entraves et sur les perméabilités de déplacement de la faune terrestre pour limiter la fragmentation des continuités écologiques par les ILT.

Le volet N°2 Via Fauna, se décline en trois objectifs :

- **OBJECTIF N°1 : ENCOURAGER LES PRATIQUES FAVORABLES**

Le premier objectif consiste à encourager la mise en place de pratiques favorisant le maintien des continuités écologiques. Il propose deux actions réalisées par les Fédérations Départementales appuyées de leurs partenaires départementaux (gestionnaires d'ILT, collectivités, autres partenaires techniques).

- **OBJECTIF N°2 : ENGAGER DES DEMARCHES EXPLORATRICES**

Le second objectif consiste à approfondir les actions d'amélioration des connaissances conduites par la FRCO dans le cadre du volet n°1. Ces actions seront mises en place par la FRCO avec l'appui de ses relais départementaux et de ses partenaires scientifiques.

- **OBJECTIF N°3 : ACTIONS DE COMMUNICATION**

Le troisième objectif concerne la communication liée au projet. Il s'agit principalement de pérenniser les modes d'information à délivrer auprès du grand public et des publics cibles, ainsi que de faire connaître la démarche au niveau régional et national. Cet objectif sera essentiellement mis en place par la FRCO avec l'appui des Fédérations Départementales et des partenaires techniques et scientifiques.

Période de réalisation du volet N°2 : du 01/03/2020 au 31/12/2021.

2. LES ACTIONS CONDUITES DANS LE CADRE DU VOLET 2

2.1. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'EFFAROUCHEMENT DE LA GRANDE FAUNE SAUVAGE SUR UNE ROUTE NATIONALE DU DEPARTEMENT

2.1.1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

- CONTEXTE :

Sur le département du Gers comme sur l'ensemble du territoire français, la fédération de chasse a constaté un accroissement du nombre de collisions avec la grande faune sauvage (cerf, chevreuil et sanglier). Les sangliers provoquent l'essentiel des 30 000 collisions automobiles avec un animal sauvage enregistrées chaque année en France. Un vrai problème pour le Fonds de garantie automobile, qui évalue ces "chocs" à 20 millions d'euros d'indemnisations annuelles. De plus le nombre de collisions est passé de 3700 en 1997 à 23500 en 2007 (multiplié par 6,3 en 20 ans). Ces collisions le long des infrastructures linéaires de transport (ILT) représentent un danger conséquent pour les automobilistes et occasionnent des frais importants pour les gestionnaires, conducteurs et assurances.

Dans le cadre du projet Via Fauna qui a pour objectif l'amélioration des connaissances sur les interactions entre continuité écologique de la faune sauvage et les ILT, la FDC32 a cherché une solution à tester pour limiter les collisions. Une des particularités du département du Gers est que les collisions semblent se produire sur toute la longueur du réseau routier. La FDC32 cherche de ce fait un moyen pour identifier au mieux les secteurs accidentogènes et permettre la pose d'un dispositif le plus efficace possible.

Parmi les options disponibles, les piquets réflecteurs développés par la FDC74 ont été envisagés comme solution. Afin de dissuader les animaux (cerf, chevreuil et sanglier) de franchir la chaussée lors du passage d'un véhicule, et ainsi limiter le risque de collisions, le service technique de la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie a conçu un piquet réflecteur, dit piquet reflect. Déposé et homologué par le service voirie du Conseil Départemental du Gers, ce dispositif est constitué de piquets métalliques surmontés de bandes cerclées en inox. Hauts de 1 m et disposés tous les 20 m en bord de route, les piquets agissent, à la lumière des phares, comme une véritable barrière lumineuse.

A ce jour, près de 80 communes du département de Haute-Savoie ont déjà bénéficié de ce dispositif. La diminution des collisions, à la suite de l'équipement de ce dispositif, a pu atteindre 80% sur certains tronçons routiers, et est estimée entre 50% et 60% sur l'ensemble des zones équipées.



- **OBJECTIFS :**

La FDC32 s'est donc fixé un ensemble d'objectifs dans le cadre du volet 2 du projet Via Fauna :

- Diminuer les collisions routières sur un secteur d'un axe structurant et problématique du département ;
- Créer de nouveaux partenariats avec les gestionnaires d'infrastructures routières ;
- Tester de nouveaux dispositifs d'effarouchement (suivi de mortalité de faune) ;
- Apporter de nouveaux résultats sur les piquets réflecteurs et croiser ces infos avec les autres FDC d'Occitanie qui testent également ce dispositif ;
- Créer et valider une méthodologie de recherche de secteurs à enjeux sur un territoire.

- **LE SECTEUR**

Le projet Via Fauna a développé des outils d'analyses du territoire : cartes d'occupation du sol, modélisation des chemins de moindre coût, et amélioré les connaissances sur les passages à faune et leur utilisation par les animaux. De plus, le suivi de mortalité mis en place sur le département du Gers, permet de recenser au mieux les secteurs de collision le long de la RN124. La fédération des chasseurs du Gers a donc décidé d'utiliser au maximum les outils et ressources disponibles au sein du projet Via Fauna pour mettre en place le dispositif d'effarouchement le plus efficace.

Le dispositif d'effarouchement sous forme de piquets réflecteurs, doit être déployé sur un axe présentant des collisions régulières ainsi qu'une absence de grillage. Le secteur de pose doit présenter des collisions régulières pour permettre d'évaluer au mieux si la pose des piquets est efficace. L'absence de grillage est nécessaire pour ne pas limiter le passage de la faune ou créer d'effet couloir qui guiderait les animaux. Sur le département, la RN124 entre Gimont et L'Isle-Jourdain remplit ces deux critères, de plus la FDC32 dispose de suffisamment de données de collisions sur cet axe pour mener à bien le projet. C'est donc sur ce périmètre que s'est porté l'analyse précise du territoire, pour déployer sur un tronçon long d'un demi-kilomètre les piquets réflecteurs.

Afin de sélectionner le tronçon de 500m pouvant faire l'objet de la pose des piquets réflecteurs, plusieurs étapes permettant de croiser différentes informations sont nécessaires :

- 1) Analyse du territoire le long de la RN 124

Un diagnostic de territoire (voir figure 4) avait déjà été réalisé sur le secteur compris entre Gimont et L'Isle-Jourdain lors du premier volet de Via Fauna. Ce diagnostic se base sur la modélisation des déplacements de faune réalisée par la FRC Occitanie



dans le cadre du projet Via Fauna, afin d'identifier les corridors écologiques potentiels du territoire cible.

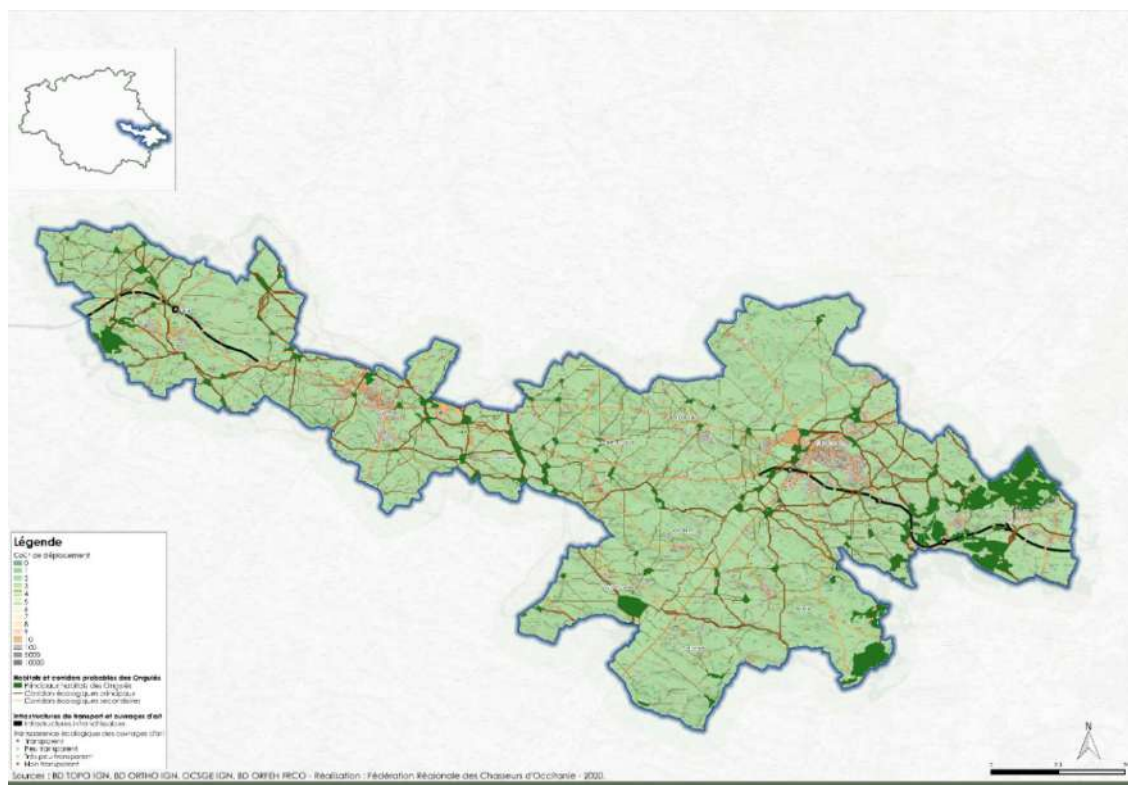


Figure 4 : Carte des corridors écologiques potentiels sur le territoire test.

Le diagnostic réalisé par la FRC indique la présence de nombreux potentiels corridors écologique, du a l'éclatement des habitats sur le territoire. De plus, la RN124 agit comme un séparateur entre les habitats situés de part et d'autre. Nous allons donc préciser l'analyse sur notre secteur d'intérêt entre Gimont et l'Isle-Jourdain. Nous pouvons voir sur la figure 5 le résultat de cette analyse.

Le linéaire rouge représente les principaux axes de déplacements des grands ongulés tandis que les habitats sont symbolisés par les points rouges. La RN124 (linéaire bleu) sépare de part et d'autre les habitats entre Gimont (patch vert) et l'Isle-Jourdain (patch gris) ce qui confirme l'ILT comme un obstacle aux continuités écologiques sur le territoire.





Figure 5 : Carte du diagnostic des corridors écologiques issue du modèle Via Fauna.

Le risque important de collision sur le territoire se confirme donc, chaque zone de franchissement de la RN124 représente une zone potentielle de collision. Grâce à l'analyse des résultats du modèle Via Fauna, nous pouvons avoir une première visibilité sur la localisation des zones où la grande faune est le plus susceptible de traverser la RN124. La suite de l'analyse va donc tenter de définir parmi ces zones de franchissement lesquels sont le plus accidentogènes.



2) Validation des secteurs par des données de terrain (suivi de mortalité et diagnostic de territoire auprès des associations cynégétiques locales)

Un croisement des informations prédictives (modélisation) avec des informations de terrain (suivi mortalité et diagnostic de territoire) a été réalisé.

La collecte des données s'est faite principalement auprès des partenaires du projet Via Fauna, de la FRC Occitanie et de la DIRSO. La DIRSO a mis à disposition les relevés de mortalité réalisés par ses équipes le long de la RN124. Les autres données de collisions proviennent du web SIG Via Fauna des collisions routières. Les données ont été collectées de 2013 à 2021 et il s'agit des points de collisions ou relevé de mortalité, toute faune confondue.

Pour notre analyse, il n'a été conservé que les points de collisions faisant référence aux grands mammifères (cerf, chevreuil et sanglier). Ces points se sont vu attribuer un tampon de 250m, puis les tampons jointifs ont été fusionnés pour former des secteurs accidentogènes. Les secteurs formés de plus de 4 collisions ont été conservés tandis que les autres sont ignorés car pas assez robustes pour justifier d'un secteur à risque. Il a été décidé de procéder ainsi, car les points proviennent de différentes sources de données. La qualité et la précision étant variables, il nous a semblé plus juste de définir un secteur que d'utiliser une coordonnée exacte. Tandis que le nombre de collisions a été fixé à 4 puisqu'il s'agit de la médiane sur notre jeu de données.

Ces secteurs accidentogènes ont été recoupés avec la carte des potentiels corridors écologiques issus de la modélisation Via Fauna. Il s'est très vite dégagé un périmètre de 5 secteurs potentiellement accidentogène entre Gimont et l'Isle-Jourdain (cf. Figure 6).

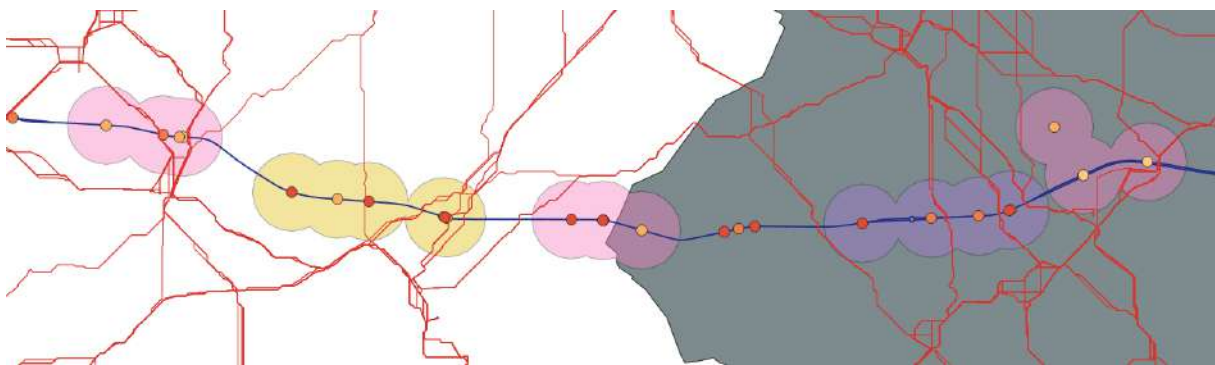


Figure 6 : Carte des secteurs potentiellement accidentogènes.

Sur ces 5 secteurs, on remarque que le secteur central ne recoupe pas favorablement les corridors de la modélisation, il n'a donc pas été retenu. De même, les deux secteurs à l'est, présents sur la commune de l'Isle-Jourdain, ont été exclus car ne présentant pas une topographie permettant de poser des piquets réflecteurs. La route est surélevée par rapport à l'accotement, de ce fait les piquets réflecteurs ne peuvent pas être installés, les animaux ne seraient pas affectés par le flash lumineux produit ou trop tardivement pour être efficace.





Figure 7 : Carte localisant l'axe de déplacement de la grande faune et les zones de collisions sur le tronçon retenu (données des adhérents).

En conclusion le secteur retenu et présenté pour validation auprès de la DIRSO remplit tous les critères nécessaires à la pose des piquets. Il se trouve sur une zone accidentogène, fréquentée par la grande faune comme l'attestent les chasseurs, le modèle Via Fauna et le relevé de collision. De plus, ce secteur a les caractéristiques requises pour poser 450 m continus de piquets avec un accotement suffisamment large et dégagé.

Voici le schéma bilan de la méthodologie qui a permis de déterminer notre secteur de pose ainsi que la carte (cf. Figure 9) issue de cette méthodologie et détaillant le croisement de l'ensemble des informations obtenues.

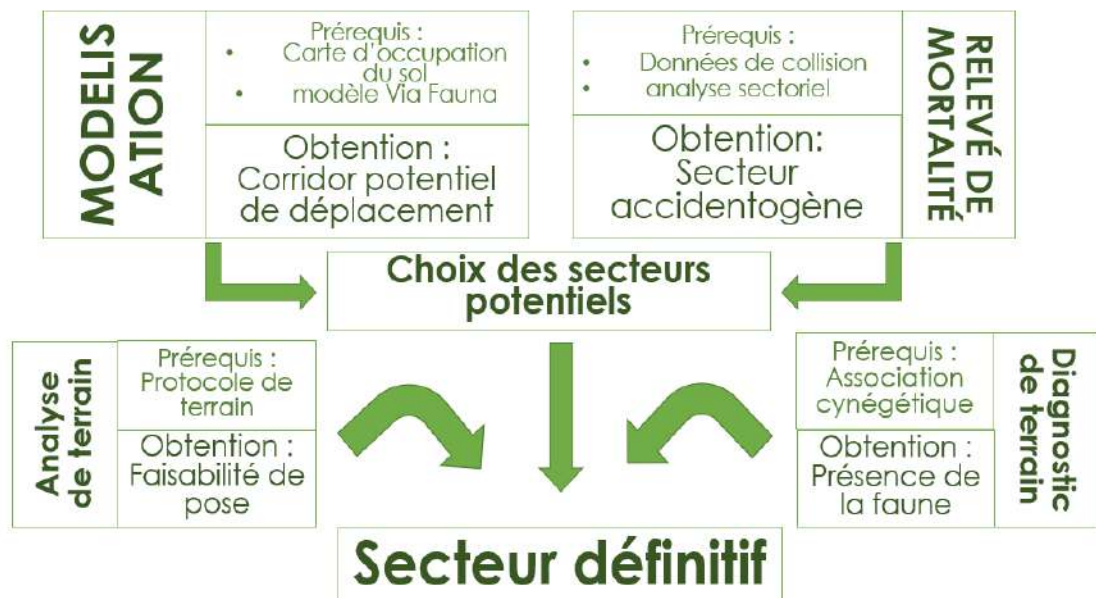


Figure 8 : Schéma bilan de la méthodologie



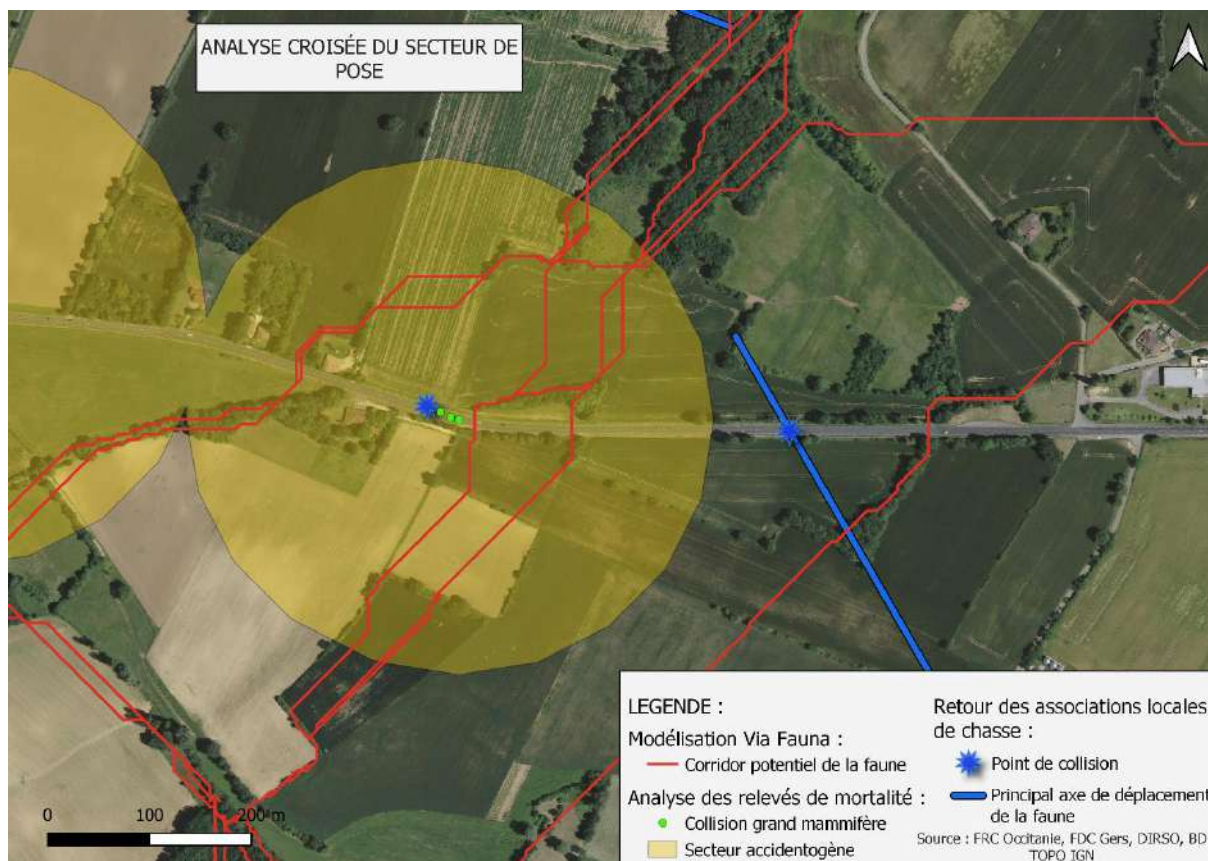


Figure 9 : Carte de croisement des données pour la détermination du secteur test.

3) Réunion entre les partenaires pour la mise au point technique et organisationnelle

Une fois le secteur défini par la FDC 32, une réunion de présentation aux partenaires a été réalisée. Cette réunion avait pour objectif de présenter le dispositif, le secteur retenu et de régler les questions opérationnelles pour la mise en place du dispositif.

Pour réaliser cette action, le conseil départemental du Gers (CD32) ainsi que la Direction Interdépartementale des routes du Sud-Ouest (DIRSO) ont été plébiscités. L'action n'ayant pu être déployée que sur un seul tronçon, se trouvant sur la RN 124, la DIRSO a été le partenaire principal de ce projet. Malgré tout, le CD32 a été tenu au courant des modalités de mise en place du dispositif et de ces résultats, pour permettre dans un futur proche une potentielle collaboration.

Le partage de connaissance entre FDC32, DIRSO et CD32 a porté ses fruits, puisque le secteur proposé a été validé avec un contour précis selon les conseils des partenaires. Ces derniers ayant apporté des éléments réglementaires sur la visibilité, le cadre d'intervention le long de la voirie ainsi que sur les actions de fauchage le long de la RN124. Le périmètre définitif est visible sur la figure 10, ci-dessous.



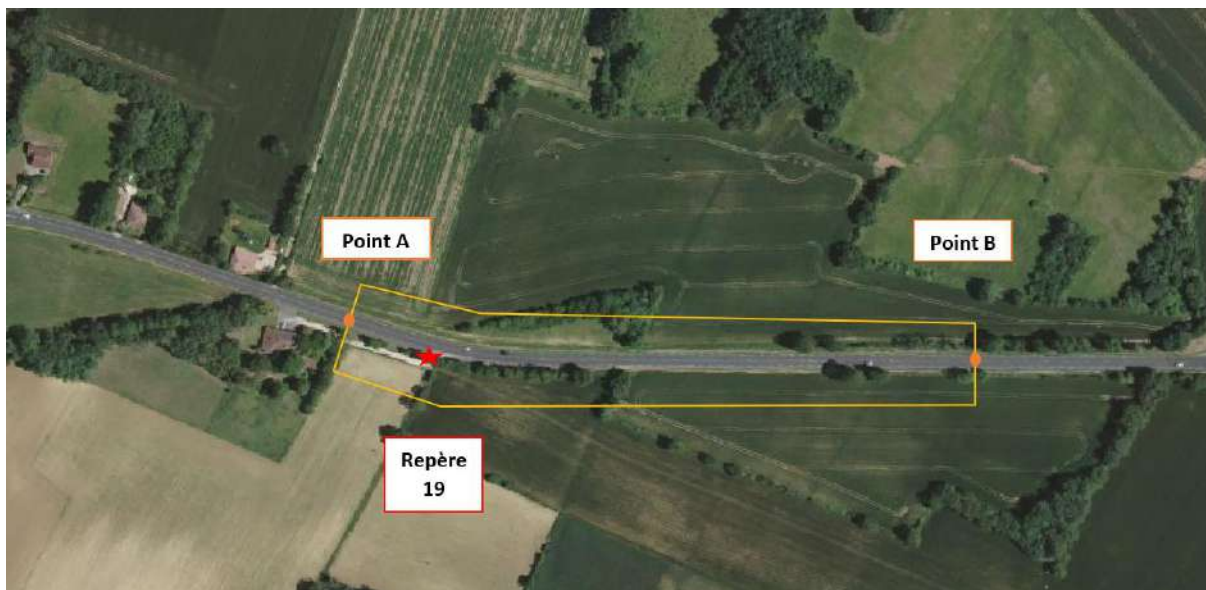


Figure 10 : Localisation du périmètre pour la pose des piquets réflecteurs.

Pour officialiser le partenariat et définir clairement le placement des piquets, la FDC32 a rédigé une convention unissant la fédération et la DIRSO ainsi qu'un plan d'implantation. Ce plan d'implantation détaille le placement des piquets au sein du périmètre (Cf. Figure 11).



Figure 11 : Carte du plan d'implantation des piquets réflecteurs.

Dans la convention, chaque partie s'engage à prendre en charge différents éléments :

- la FDC se charge, d'acheter, fournir et entretenir le parc de piquets réflecteurs.
- la DIRSO va assurer la sécurité lors des poses et déposes de piquets avant et après le fauchage sur une période d'un an. La DIRSO va former ses équipes pour assurer le suivi de mortalité le long du périmètre de pose.



2.1.2. RESULTATS ET LIVRABLES

Un ensemble de résultats et de livrables ont été obtenus, en voici la liste.

Résultats actuels :

- Création d'une méthodologie de sélection des secteurs ;
- Création d'un partenariat, d'un procédé de convention associé à un plan d'implantation.

Livrables :

- Méthodologie de sélection des secteurs accidentogènes ;
- Modèle de convention type et modèle de plan d'implantation.

• MODE OPÉRATOIRE

Grâce aux travaux déjà réalisés dans le cadre du projet Via Fauna volet 1, la FDC32 a pu exploiter le diagnostic de territoire et obtenir un jeu de données conséquent sur les collisions. Grâce à ce travail réalisé en amont, une méthodologie d'identification précise des secteurs accidentogènes a pu être établie. Le croisement de la carte des chemins de moindre coût, des secteurs de collisions issus du suivi de mortalité ainsi que les retours des associations locales a permis d'assurer la robustesse dans le choix du secteur de pose.

La mise en place du dispositif d'effarouchement, par la FDC 32, a permis de valider le mode opératoire de sélection des secteurs accidentogènes que nous avons détaillés dans le paragraphe 2.1.1.

• PARTENARIAT ET MISE EN PLACE OPÉRATIONNELLE

Les partenaires du projet aussi bien la DIRSO que le CD32 ont répondu facilement à notre demande et ont permis de fluidifier la mise en place du dispositif. À l'inverse, la faible disponibilité du fournisseur des piquets réflecteurs a fortement impacté la pose. Cette dernière ne pourra pas avoir lieu avant le dernier trimestre 2021.

Le suivi de mortalité, déjà en cours sur la RN124, va être continué et perfectionné par la DIRSO, qui une fois l'étude terminée fournira les données recueillies. La FDC32 pourra ainsi établir un comparatif, l'analyse des données permettra de valider la pertinence de ce dispositif.

Ce nouveau projet pour réduire les collisions avec la faune sauvage, a permis de créer un partenariat entre la DIRSO et la FDC32. Il a également permis de présenter au Conseil Départemental du Gers les possibilités qu'offrent les piquets réflecteurs pour sécuriser la voirie.



2.1.3. REALISATION ET LIMITES

La réalisation du projet de pose de piquets réflecteurs s'est passée dans son ensemble sans trop de difficulté. Les partenaires ont été à l'écoute de nos sollicitations et ont apporté conseils et informations utiles à l'avancée du projet. La coordination et les échanges entre FRC32 et DIRSO ont abouti à un partenariat via une convention.

La création d'une méthodologie élaborée, recoupant plusieurs sources de données a certes consommé du temps, mais a permis de démontrer que le modèle théorique correspond à la réalité terrain retransmit par les relevés de collisions et les associations locales.

La plus grande difficulté a été d'obtenir les piquets réflecteurs dans des délais satisfaisants. Ce qui nous amène à préconiser une commande la plus en amont possible des futurs projets pour permettre de tenir les délais.

Une autre difficulté, inhérente au département du Gers, est le profil des routes. De nombreux secteurs ont très rapidement été exclus de l'étude. Ils présentent de nombreuses collisions et se trouvent sur des corridors potentiels, mais les accotements sont souvent discontinus, à cause de propriétés privées accolées au bord. De plus, l'accotement est souvent inférieur à 1 m avant le fossé, peu rectiligne, ou présentant de fort boisement ou dénivelé proche de la route empêchant une pause optimum des piquets.

Lors du dernier semestre 2021, les piquets réflecteurs vont être réceptionnés par la fédération du Gers. Il sera alors organisé la pose des piquets selon le plan d'implantation, lors d'un balisage assuré par la DIRSO.

Le mode de fonctionnement mis en place est une pose continue des piquets de fin septembre à mi-mai. Le retrait des piquets s'opérera lors du premier événement de fauche, tandis que la remise en place s'effectuera lors de la dernière fauche de 2022. La FDC32 estime pouvoir couvrir 73 % des collisions, en se basant sur les relevés de mortalité des années antérieures, via ce mode de fonctionnement.

Les résultats chiffrés du nombre de collisions seront recueillis par la DIRSO et envoyés à la FDC32 pour compléter le suivi de mortalité déjà réalisé.

2.2. DEPLOIEMENT DE L'OUTIL DE SUIVI DE LA MORTALITE

La FDC 32 poursuit le suivi de relevé de mortalité de la faune sauvage sur l'ensemble du département. La collecte de données est effectuée de manière opportuniste par l'ensemble des techniciens lors de leurs divers déplacements, à l'aide du formulaire dématérialisé sous l'application ODK. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas toujours possible de procéder à la saisie en temps réel des observations depuis son véhicule, c'est pourquoi bien souvent, les observations sont enregistrées ultérieurement via le formulaire en ligne Enketo.



- **DEPLOIEMENT DE L'OUTIL DE RELEVÉ DE LA MORTALITÉ ROUTIÈRE ET CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES PARTICIPATIVES**

Pour permettre d'identifier les secteurs de ruptures de continuités écologiques et détecter des points de conflit supplémentaires entre la faune sauvage et les usagers de la route, ces outils ont été adaptés pour s'adresser au grand public.

Au cours de l'année, plusieurs campagnes de communication auprès des adhérents ont été déployées pour informer de l'existence de cet outil. Pour ce faire, plusieurs canaux de communication ont été utilisés : la page facebook FDC32 (1 829 abonnés), le site internet de la FDC32 et le e-mailing (plus de 8 000 contacts).

Notre réseau de chasseurs contribue donc depuis le mois de mars à enrichir cette base de données de « l'observatoire de la mortalité routière de la faune sauvage ». L'ensemble des observations collectées sont consultables en temps réel (cf. Figure 12).

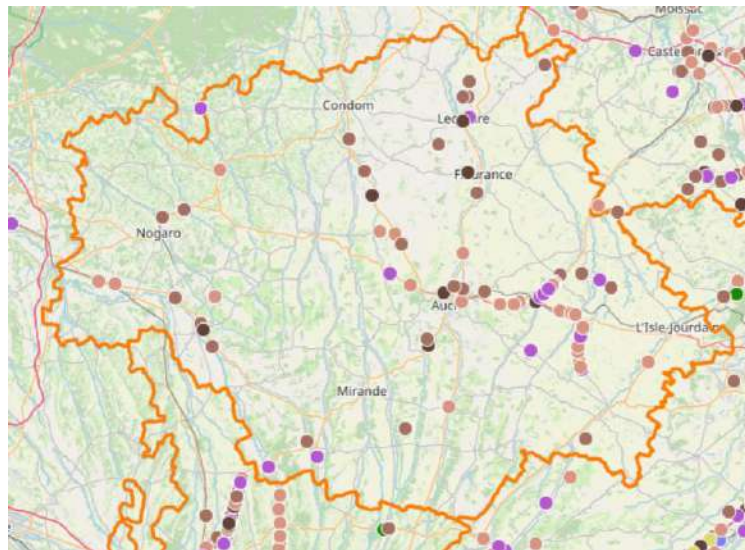


Figure 12 : Département du Gers – Carte de l'Observatoire de mortalité de la faune sauvage
Date : 02 11 2021.

3. DISCUSSION ET CONCLUSION

Les actions envisagées dans le second volet n'ont pas toutes été conduites. Dans le cadre de l'aménagement de la RN124 par exemple, l'action sur l'expertise des ouvrages d'art et les préconisations d'aménagements pour favoriser la transparence écologique de cet ILT n'a malheureusement pas été réalisé. La FDC32 reste vigilante sur l'avancement de ce dossier.

L'action opérationnelle de pose de piquets réflecteurs a été réalisée à ce jour à hauteur de 50%. Toute la phase d'étude et le conventionnement ont abouti. Les piquets vont être posés avant la fin du mois de novembre. Ils devront rester en place à minima pendant un an. La DIRSO s'est engagée à former ses agents localement





pour renforcer le suivi de mortalité. Les premiers résultats seront analysés à la fin de l'année 2022.

La fédération a largement communiqué sur l'outil de saisie du suivi de mortalité pour constituer un réseau d'observateurs parmi ses adhérents. Le but est d'identifier les secteurs les plus accidentogènes et à terme mettre en place des mesures pour réduire les collisions. Cependant, l'application ODK ne nous semble pas s'adresser au grand public. Pour renforcer ce réseau, il nous paraît primordial de développer une application avec une interface plus intuitive.